

PROGRAMME DU MASTER EN DROIT – PAD1

Adapté pour les étudiants titulaires d'un diplôme universitaire de deuxième cycle en droit réalisé dans l'Espace économique européen (UE + AELE) ou en Suisse incluant un TFE de 15 crédits dans un domaine de la finalité spécifique choisie

Inscription et accès :

Pour introduire votre dossier, il y a lieu de postuler au master en droit de la finalité de votre choix. **Vous ne pourrez pas sélectionner un programme « PAD » dans le cadre du processus d'inscription.** Il appartiendra à la Commission d'admission de vous proposer un programme adapté à votre parcours. Cette offre d'admission n'est pas négociable et chaque candidat conserve la liberté de la refuser et de mettre fin au processus d'admission.

Sous réserve de l'issue de l'examen du dossier de chaque candidat, le programme ci-dessous est, en règle générale, destiné aux titulaires d'un diplôme universitaire de deuxième cycle en droit réalisé dans l'Espace économique européen (ou en Suisse) incluant un travail de fin d'études ou un stage de minimum 15 crédits équivalent à celui figurant au programme du master en droit de notre faculté et dont le thème correspond à la finalité (droit civil et pénal - droit économique et social – droit public et international) du droit choisi. Seuls les étudiants pouvant attester de la réalisation d'un TFE de 15 crédits, effectué dans le cadre d'une seule unité d'enseignement, pourront prétendre à ce programme. Il n'est pas possible de cumuler plusieurs unités d'enseignement pour solliciter la valorisation du TFE.

Les étudiants « PAD1 » obtiennent, en règle générale, le titre de Master en droit à l'issue d'une année académique.

Conditions d'accès au master en droit :

Avant d'introduire votre demande d'admission, nous vous invitons à vérifier les conditions d'accès complètes sur le catalogue de cours en ligne : <https://www.ulb.be/fr/programme/ma-droi#admission>

Les candidats non assimilés aux étudiants européens et titulaires d'un diplôme obtenu en dehors de l'espace économique européen doivent avoir une moyenne de 14/20 pour chaque année du ou des diplômes menant à l'admission.

Par ailleurs, un test de langue française attestant un niveau B2 est exigé pour les candidats qui ne sont pas titulaires d'un diplôme en langue française.

Programme du master en droit – PAD 1 :

Les étudiants PAD1 bénéficient d'un programme de master en droit adapté. Ces étudiants doivent réussir 75 crédits pour obtenir le diplôme de master en droit. **Ce programme s'effectue en une année académique et se compose principalement de cours de droit national belge.**

Programme complémentaire (30 crédits) :

DROI C 4019	Principes généraux de droit constitutionnel et administratif	10 crédits
DROI-C-4018	Droit de la procédure civile et pénale	5 crédits
DROI-C-4048	Droit des contrats et de la responsabilité	10 crédits
DROI-C-4017	Repères méthodologiques en droit belge	5 crédits

Tronc commun de master (15 crédits)

DROI-C-4027	Droit de la sécurité sociale	5 crédits
DROI-C-5000	Droit fiscal	10 crédits

Année académique 2026-2027

Des modifications mineures de ce programme peuvent intervenir d'ici à la prochaine rentrée académique.

Cours à option de finalité (30 crédits) :*30 crédits*

Selon votre finalité (droit économique et social, droit civil et pénal ou droit public et international), choisir 6 cours à options de finalité en respectant la proportion suivante : au minimum 3 cours de la liste 1 du programme. Les trois derniers cours peuvent être choisis soit dans la liste 1, soit dans la liste 2. La liste des cours de finalité est disponible dans le programme en ligne du master en droit dans le bloc 1 à la rubrique cours de finalité <https://www.ulb.be/fr/programme/master-droit#programme>.

TOTAL DU PROGRAMME : 75 crédits**Travaux pratiques :**

Tous les étudiants PAD1 doivent, obligatoirement suivre les travaux pratiques des cours suivants de leur programme :

DROI-C-4019 Principes généraux de droit constitutionnel et administratif

DROI-C-4048 Droit des contrats et de la responsabilité

Ils sont, par défaut, dispensés des travaux pratiques des autres cours. Ils peuvent néanmoins s'inscrire, sur base volontaire, aux travaux pratiques du cours suivant :

DROI-C-5000 Droit fiscal

La demande doit être adressée par mail à Monsieur Pietrons (ba-droit@ulb.be) à partir du mardi 30 septembre et pour le 10 novembre au plus tard, pour les cours du premier quadrimestre, et ce même si le processus d'inscription n'est pas encore finalisé. Attention, l'inscription volontaire aux TP est définitive et irrévocabile.

Programme annuel de l'étudiant (PAE)

Une fois le processus d'inscription terminé, le candidat trouvera dans le **portail MonULB** section « Mes études » puis « **Mes notes** » la liste des cours qu'il devra suivre durant l'année académique à laquelle il est inscrit.

Il appartient à l'étudiant de s'assurer qu'il effectue correctement les formalités requises pour s'inscrire aux cours à option et de vérifier régulièrement, tout au long de l'année académique, que le PAE figurant dans MonULB est correct.

Le portail MONULB est le seul endroit où figure la liste des examens devant être présentés. Tout cours qui figurerait dans une autre plateforme informatique dédiée aux horaires ou à l'enseignement (Université virtuelle, Time Edit, Teams...) sans être repris sur MonULB > Mes études > Mes notes ne figure pas au PAE et ne doit pas être étudié. Tout examen présenté dans le cadre d'un cours ne figurant pas au PAE sera perdu, y compris si la note est supérieure à 10/20 et donc réussie.

Espace personnel facultaire :

Une fois votre inscription terminée, vous aurez également accès à l'intranet facultaire (Espace personnel). Vous y trouverez également tout au long de l'année académique les formulaires à remplir, les horaires des éventuels examens oraux ainsi qu'un résumé des aménagements liés à votre statut PAD1.

Echanges dans une autre institution d'enseignement supérieur :

Les étudiants PAD1 ne peuvent pas postuler pour un échange de type Erasmus dans le cadre de leur master en droit, le processus de sélection des candidats étant étalé sur deux ans.

Année académique 2026-2027

Des modifications mineures de ce programme peuvent intervenir d'ici à la prochaine rentrée académique.